

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00154

**VŒU RELATIF A LA SCOLARISATION DES ENFANTS DEFICIENTS VISUELS
DANS LA LOIRE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 88
Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de voix : 104

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS,
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220324-D20220015410

DATE D’AFFICHAGE :04 avril 2022

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

VŒU RELATIF A LA SCOLARISATION DES ENFANTS DEFICIENTS VISUELS DANS LA LOIRE

Plusieurs acteurs de la société civile ligérienne, dont les associations Anges des Eaux Vives et l'Association Nationale de Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA), ont récemment alerté les élus locaux au sujet de la scolarisation des enfants déficients visuels dans la Loire.

Une démarche collective s'est en effet ouverte en 2021 afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur la réalité des difficultés que rencontrent les parents d'enfants déficients visuels pour que ces élèves soient scolarisés dans de bonnes conditions dans la Loire.

L'état des lieux effectué concernant la scolarisation des enfants déficients visuels dans notre département aujourd'hui est le suivant :

- 76 enfants déficients visuels sont à ce jour dans l'attente d'un enseignement spécialisé et adapté dans la Loire ;
- 12 enfants bénéficient d'une notification MDPH pour un transport, pris en charge et financé par le Conseil départemental ;
- 5 d'entre eux sont scolarisés à l'EREA René Pellet à Villeurbanne ;
- 3 le sont au Centre de Rééducation pour Déficients Visuels de Clermont-Ferrand ;
- 4 autres dans des établissements d'enseignement secondaire sans accompagnements spécialisés ;
- La Loire ne dispose que d'un seul Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS), avec un unique enseignant spécialisé issu du médico-social. Ce SAAAS dispose par ailleurs d'un agrément attribué par l'ARS pour un accueil de 20 enfants, or aujourd'hui, le SAAAS assure l'accueil de 36 enfants et 28 autres sont sur liste d'attente ;
- Les services de l'Education Nationale dans la Loire ne disposent d'aucun enseignant spécialisé pour l'enseignement du braille.

Les associations, ainsi que les parents d'élèves concernés, attirent également l'attention sur le fait que le besoin aujourd'hui n'est pas de recourir à de simples accompagnements scolaires par des AVS ou des AESH, mais bien de proposer au contraire une offre scolaire réellement adaptée aux enfants en situation de déficience visuelle. En effet, la prise en compte totale d'un enseignement adapté au handicap visuel nécessite non seulement des enseignants spécialisés en braille, mais aussi des instructeurs en locomotion, des transpositeurs, etc.

Pour la rentrée 2022, un poste spécialisé est certes ouvert par les services de la DSDEN de la Loire au titre des moyens de carte scolaire, mais sans aucune certitude qu'il sera pourvu, d'une part, et quand bien même, nous serons loin de la réponse structurelle attendue.

Parce qu'elle est particulièrement attachée à la promotion d'une école et plus largement, d'une société véritablement inclusives, Saint-Etienne Métropole :

- rappelle le droit à une scolarisation de qualité et de proximité pour tous les enfants, quel que soit le handicap ;
- souhaite l'organisation d'un temps d'échange officiel sur cette question, associant à la fois les services de l'Etat (ARS, Education Nationale), ceux du Conseil départemental (Maison Loire Autonomie), les élus locaux et les acteurs de la société civile impliqués sur le sujet, pour co-construire ensemble les réponses adaptées aux besoins de ces dizaines d'enfants ligériens ;
- se déclare disponible pour prendre toute sa part à ce travail collaboratif.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, adopte ce vœu à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Gaël PERDRIAU